

Première partie

Compléter le tableau suivant (6 points)

Notion	Définition
Période d'essai	
Salaire	
Allocations familiales	
Contrat de travail	
Contrat de travail à durée indéterminée	
Contrat de travail à durée déterminée	

Deuxième partie

Au 31/03/2009 la S.A. « **RABAT-BOIS** » vous communique les documents suivants

DOCUMENT N°1 : état des salariés licenciés au 31/03/2009

Nom et Prénom du salarié	Date d'embauche	Cause de licenciement	Taux horaire moyen des 52 dernières semaines	Montant de l'indemnité de licenciement
Zemouri Hassan	01/01/1990	Sans faute grave	48,00 DH	
Talbi Hicham	01/04/2000	faute grave	26,00 DH	
Nini Rachid	01/06/1988	Sans faute grave	77,00 DH	

DOCUMENT N°2 : Barème de calcul de l'indemnité de licenciement**Le nouveau code du travail****Article 53**

Le montant de l'indemnité de licenciement pour chaque année ou fraction d'année de travail effectif est égal à :

- 96 heures de salaire pour les **cinq premières** années d'ancienneté ;
- 144 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de **6 à 10 ans** ;
- 192 heures de salaire pour la période d'ancienneté allant de **11 à 15 ans** ;
- 240 heures de salaire pour la période d'ancienneté **dépassant 15 ans**.

Article 55

L'indemnité de licenciement est calculée sur la base de la moyenne des salaires perçus au cours des cinquante-deux semaines qui ont précédé la rupture du contrat.

Travail à faire : Compléter le document N°1 (6 points)

Troisième partie

Au 31/03/09 la S.A.R.L «RABAT-BOIS» vous communique les documents suivants :

DOCUMENT N°1 : Bulletin de paie du salarié KADIRI RACHID .

BULLETIN DE PAIE

Raison sociale : RABAT-BOIS S.A.R.L				
Adresse : 430, BD MEHDI BEN BARKA RABAT				
C.N.S.S. : 569087				
Nom et Prénom : kadiri rachid		Qualification : Agent commercial		
Situation de famille : célibataire	Nombre de déductions : 00	Date de naissance : 01/01/1980	Date d'embauche : 02 / 01 / 2009	
C.N.S.S. : 2345678				
Période de paie : Mars 2009		Bulletin de paie N° : 675		
Libelles	Base	Taux	Gains	Retenues
Salaire de base	191	20,00		
Heures supplémentaires majorées de 25%	12			
Heures supplémentaires majorées de 50%	8			
Heures supplémentaires majorées de 100%	6			
Prime d'ancienneté				
Prime de rendement			600,00	
C.N.S.S.				
A.M.O.				
I. R				
Totaux				
Salaire net à payer				

DOCUMENT N°2 : Barème mensuel de l' IR applicable à partir du 01/01/2009

Tranches de revenu net imposable mensuel	Taux de l'impôt	Somme à déduire
Inferieur à 2 333,33	exonéré	0
De 2 333,33 à 3 333,33	12%	280,00
De 3 333,33 à 4 166,66	24%	680,00
De 4 166,66 à 5 000,00	34%	1 096,00
De 5 000,00 à 12 500,00	38%	1 296,66
Surplus de 12 500,00	40%	1 546,66

DOCUMENT N°3 : Barème de calcul de la prime d'ancienneté

Ancienneté	Taux
Après 2 ans	5%
Après 5 ans	10%
Après 12 ans	15%
Après 20 ans	20%
Après 25 ans	25%

NB :

- Les frais professionnels sont calculés aux taux de 20%.

Travail à faire Compléter le bulletin de paie (document N°1) (5 points)

Quatrième partie

Calculer la durée du congé annuel payé des salariés suivants au titre de l'année 2008 : (3 points)

Nom du salarié	Date d'embauche	Durée du congé annuel payé au titre de l'année 2008
Ben chemsi Aziz	01/01/1996	
Hayani Hakim	01/01/2001	
Slaoui Nezha	01/10 /2008	